



## Médiathèque Antoine Chanut Ville de Creil

### Charte Informatique et Internet

La présente charte a pour objet de réglementer l'accès et l'utilisation des postes informatiques mis à disposition du public de la médiathèque.

#### Généralités

- Toute personne autorisée à accéder à ces postes est tenue de respecter cette charte. Il incombe au personnel de la médiathèque de veiller à son application et de prendre, le cas échéant, les mesures appropriées en cas de son non respect : interdiction temporaire ou définitive de l'accès aux postes informatiques pour le lecteur concerné.

- A chacune de leur visite les usagers doivent être **munis de leur carte de lecteur pour se connecter** (2 heures de connexion). Les personnes non inscrites à la Médiathèque ou dans ses annexes peuvent également consulter Internet pendant 2 heures en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Ils doivent s'adresser à l'Accueil avant d'occuper un ordinateur. Le Personnel se réserve le droit de modifier la durée ou la fréquence d'occupation des PC en fonction du flux. **Un maximum de deux personnes est autorisé par poste.**

- L'accès aux postes informatiques pourra exceptionnellement être suspendu pour nécessités de maintenance, en cas de panne ou en raison de contraintes d'organisation.

#### Comportement de l'utilisateur et usage des postes

- Nos espaces sont publics ; il est par conséquent interdit d'y fumer. Par mesure d'hygiène et de sécurité, **la nourriture et les boissons diverses sont interdites à proximité des ordinateurs**. Il est demandé à toute personne utilisant les services de la Médiathèque et de ses annexes de respecter les règles de politesse les plus élémentaires, à savoir un comportement ne portant pas atteinte à la tranquillité des autres utilisateurs. Pour cette même raison, **les téléphones portables doivent être éteints à l'intérieur des locaux**.

- Il doit utiliser avec soin le matériel mis à sa disposition. En cas de dysfonctionnement, il en informe le personnel présent qui, seul, est habilité à intervenir pour résoudre les éventuels problèmes.

- Il ne modifie en aucun cas la configuration matérielle ou logicielle du poste qu'il utilise, n'installe pas de périphériques (sauf clé USB) ou de pilotes.

- Il ne tente pas d'accéder, frauduleusement ou non, à des fichiers ou à des dossiers ne le concernant pas, de les copier ou de les altérer tant sur le poste lui-même que via le réseau local ou par le web.

- Il ne se livre à aucune tentative ou activité de piratage, n'usurpe pas l'identité d'autres utilisateurs.
- Il ne fait pas de copie des logiciels ou des ressources mis à sa disposition.
- L'utilisation de périphériques externes est limitée à une clé USB personnelle. Cette clé ne doit contenir aucun programme exécutable : son usage est réservé à la seule sauvegarde du travail produit au cours de la session.
- L'enregistrement de fichiers et/ou de données personnelles sur les disques du poste informatique ou du réseau n'est pas autorisé. La médiathèque se dégage de toute responsabilité en cas de divulgation, de perte ou d'altération de tels enregistrements.

### **Internet**

- La création ou la maintenance de pages Web (y compris les blogs, live spaces et assimilés), le téléchargement de fichiers, la messagerie instantanée (« chat ») ainsi que l'envoi de fax ou de SMS, les paiements en ligne, ne sont pas autorisés.
- La consultation de sites contrevenant par leur contenu à la législation française est interdite. Sont concernés notamment ceux à caractère pédophile, qui incitent à la discrimination et à la haine raciales, font l'apologie de la violence, font état de pratiques illégales, portent atteinte à la dignité de la personne humaine, etc.
- En outre, un filtre restreint les possibilités de navigation en bloquant l'accès à certains types de contenu comme le commerce et les jeux en ligne, les téléchargements, etc. Toute tentative de contournement ou de neutralisation de ce filtre entraînera pour le lecteur une privation définitive de son droit d'accès au multimédia.
- Le personnel présent peut être sollicité ponctuellement pour une aide à la navigation ou à la recherche documentaire sur Internet. Pour autant, il n'a pas vocation à dispenser de cours en la matière.
- La navigation Internet se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur ou de son représentant légal. La médiathèque décline toute responsabilité quant à la pertinence ou à la véracité des informations recueillies sur les sites consultés.
- Le Personnel de la Médiathèque se réserve le droit de contrôler à distance l'utilisation des ordinateurs mis à la disposition du public. Le public en est avisé par affichage sur place.

### **Impression de documents**

- L'impression de documents est payante, à la page produite, (noir ou couleur) selon le tarif municipal en vigueur. Renseignez-vous à l'Accueil.
- Il incombe à l'utilisateur de veiller à n'imprimer que ce qui lui est nécessaire car aucune exonération ne lui sera accordée sur la base de la pertinence du document imprimé. En cas de doute à ce sujet, le personnel présent pourra être consulté avant de lancer l'impression.

## **Respect de la charte**

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles précédemment décrites. Tout usager, par le fait de son inscription s'engage à se conformer au présent règlement. Le personnel des bibliothèques est chargé, sous la responsabilité du chef d'établissement, de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public.